Date de dépôt : 19 novembre 2012

## Rapport

de la Commission de pétitions chargée d'étudier la pétition: Halte aux agressions

## Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la P 1842, déposée le 11 octobre de cette année par UNIA Genève, exigeant plus de respect pour les travailleurs. Sous l'aimable présidence de M. Guy Mettan, la commission a auditionné, en date du 12 novembre 2012, M. Umberto Bandiera d'Unia Genève. Le procès-verbal a été scrupuleusement tenu par M. Christophe Vuilleumier; qu'il en soit remercié.

## 1. Présentation générale

A cause de relations compliquées avec la police, les chauffeurs de taxi se plaignent d'une situation d'agression à leur égard, et ils demandent via cette pétition plus de respect pour une profession difficile et parfois dangereuse.

# 2. Audition, le 12 novembre 2012, du représentant d'Unia, M. Umberto Bandiera

De la part des chauffeurs de taxi, Unia a reçu, ces derniers mois, les échos d'un malaise à propos des rapports avec la police ainsi que des actes d'agression et des cambriolages. Le syndicat n'a pas pu obtenir de chiffres de la part des autorités, raison pour laquelle il a été décidé de lancer cette pétition dont le but est de trouver des moyens pour restreindre ces agressions et pour procurer aux chauffeurs de taxi une formation telle qu'ils soient à même de réagir dans ce cas de figure. M. Bandiera ajoute qu'un courrier a été adressé à M<sup>me</sup> Rochat au début de l'été, puis à M. Maudet, faute d'avoir une

P 1842-A 2/6

réponse de la magistrate. Il précise que M. Maudet a répondu le 4 octobre qu'il avait bien reçu le courrier et qu'il avait parlé de cette problématique avec M<sup>me</sup> Bonfanti. Il indique encore être convoqué **jeudi matin prochain** pour discuter de cette problématique. Il signale en outre que Mme la députée Bolay s'est adressée, par le biais de l'IUE 1428, à M<sup>me</sup> Rochat, laquelle avait renvoyé le syndicat à la police.

A la remarque d'un député qui, surpris, souligne que l'événement auquel se réfère la pétition 1842 s'est passé à Zurich et non à Genève, et que la Commission des pétitions ici réunie est issue du Grand Conseil genevois, M. Bandiera répond que l'événement s'est effectivement déroulé à Zurich et qu'il est regrettable. Il explique ensuite qu'à Genève c'est la zone de l'aéroport où les tensions sont les plus palpables, et il constate qu'il n'y a pas une réelle collaboration entre les taxis et la police. Il ajoute que les difficultés logistiques de cette zone ne permettent pas non plus d'assouplir la situation puisque la police est obligée de faire preuve d'autorité, parfois trop marquée. Il évoque alors un chauffeur de taxi ayant été menotté l'an passé et il pense par ailleurs qu'un vade-mecum pourrait être distribué tant aux chauffeurs de taxi qu'aux policiers afin d'adapter leurs justes réactions. Il précise qu'il est évident que les policiers sont des travailleurs organisés avec un syndicat, et il ne croit pas qu'il s'agisse d'un conflit entre deux corps professionnels. Il ajoute qu'un peu plus de transparence entre ces deux catégories professionnelles serait la bienvenue.

Un autre député dit ne pas comprendre le sens de cette pétition qui se fonde sur une agression zurichoise. Il se demande qui cambriole les taxis et s'il est question de la police, ou s'il s'agit d'une insécurité générale que ressentent les chauffeurs de taxi.

Le syndicaliste lui répond que la condamnation de la violence n'a pas de couleur. Il ajoute que ce n'est pas le syndicat qui peut tenir les statistiques portant sur les cambriolages à Genève mais bien la police elle-même. Il remarque une fois encore que les rapports entre les taxis et les agents de police se dégradent. Il précise que les consignes données par les policiers deviennent parfois des obligations, alors que la loi est difficilement applicable. Il rappelle que les chauffeurs de taxi proposent un service public. Il ajoute qu'il y a eu des arrestations à Genève ces derniers mois en raison de la situation de l'aéroport. Il espère que les discussions avec Madame le chef de la police permettront de trouver des solutions au malaise grandissant.

Une députée demande combien de chauffeurs de taxi sont affiliés à Unia et si toutes les compagnies y sont représentées, à savoir les taxis jaunes et les taxis bleus. Elle mentionne ensuite qu'il est question d'un problème de relations professionnelles, et elle aimerait savoir entre qui se déroulera le 3/6 P 1842-A

débat de jeudi matin. Elle demande également des détails à propos de la brigade des taxis. Elle se demande enfin ce que le syndicat attend de la part du Conseil d'Etat.

M. Bandiera répond que le syndicat représente environ 200 chauffeurs de taxi de différentes compagnies. Il ajoute que ces travailleurs vivent des conditions très dures comme l'a démontré l'analyse menée par le syndicat. Evoquant la brigade des taxis, il observe que la situation actuelle ne voit qu'une seule personne affectée à cette brigade, ce qui est très faible pour 1 200 chauffeurs de taxi. Il espère que la nouvelle loi permettra de modifier cette situation. Il ajoute que la séance de jeudi entre le syndicat et Madame le chef de la police contraint les autres associations à attendre les résultats de cette discussion avant d'intervenir. Il remarque enfin que l'idée serait de stabiliser le débat entre les policiers et les chauffeurs de taxi par le biais du Conseil d'Etat.

A la surprise d'une députée qui entend qu'Unia représente les taxis et au doute que l'intervention de ce syndicat puisse améliorer les relations, M. Bandiera répond que l'une des critiques qui a été formulée à l'égard de cette profession était sa dispersion. Il signale ensuite que, sur les 1 200 chauffeurs de taxi, il y a plus de 300 salariés. Il évoque la question de la convention collective qui avait été discutée et remarque que la sécurité n'est pas un sujet qui peut être géré par voie de règlement. Il mentionne encore que des rencontres ont été imaginées entre la police et les chauffeurs de taxi afin d'obtenir un suivi sur le sujet.

La députée pense que cette explication alambiquée ne répond pas à sa question.

Un autre député affirme ne pas comprend le rapport entre l'événement qui s'est déroulé à Zurich et Genève, et il pense qu'il aurait été bon d'indiquer une référence. Il demande ensuite si Unia a déposé une pétition similaire à Schwytz. Il déclare encore ne pas avoir trouvé d'acte d'agression à Genève si ce n'est un chauffeur de taxi qui a menacé l'un de ses collègues avec une arme. Il rappelle alors qu'un commissaire à la déontologie existe au sein de la police, et voudrait savoir s'il est intervenu à l'égard d'actes de violence provenant de policiers. Pour finir, il déclare qu'il serait judicieux que des représentants de chaque corps professionnel se rencontrent. Il demande encore quelles sont les mesures prises par les chauffeurs de taxi pour assurer leur sécurité.

A cela, M. Bandiera répond qu'il n'y a pas de standard à l'égard des voitures utilisées par les taxis. Il pense qu'une meilleure prévention doit être faite. Il signale ensuite que les moyens de sécurisation comme des vitres

P 1842-A 4/6

sécurisées ou des GPS sont peu utilisés par les taxis à l'heure actuelle. Il pense qu'il serait judicieux de prendre ces différents éléments en compte. Il mentionne alors qu'un partenariat avec la police devrait être mis en place et il imagine qu'une *hotline* serait par exemple une bonne idée.

Lorsqu'une députée constate qu'une réunion d'urgence va avoir lieu et que la commission peut difficilement assurer la bonne collaboration entre les taxis et la police, le syndicaliste répond que les députés ont certainement plus de facilité que le syndicat pour obtenir des chiffres. Et lorsqu'on lui fait remarquer qu'une seule personne a été menottée et qu'encore on ne connaît pas la raison d'une telle mesure coercitive, M. Bandiera explique qu'un chauffeur a en effet été menotté dans un secteur ayant connu déjà un certain nombre d'événements et il constate que l'autorité est appliquée dans ce périmètre sans aucun discernement.

Une autre commissaire rappelle qu'une certaine catégorie de taxis n'a pas le droit de charger de clients à l'aéroport, selon la loi. Elle constate par ailleurs que la pétition demande que la police protège les taxis durant la nuit mais elle ne comprend pas comment ces deux aspects sont regroupés dans un même texte. Elle observe en outre que cette pétition arrive comme un cheveu sur la soupe maintenant que le projet de loi sur les taxis est en train d'être étudié en commission. Elle espère que cette pétition ne nuira pas à ces débats.

M. Bandiera répond que c'est le syndicat qui représente à présent l'ensemble de la branche plutôt que de multiples associations. Et il remarque que le syndicat trouve un peu limite la disparition de la convention collective. Par ailleurs, pour sa part, il considère qu'il n'existe pas de contradictions internes dans ce texte qui fait référence au manque de suivi de la police sur ce sujet. Il signale encore que ce n'est pas un taxi bleu qui a été menotté par la police.

#### 3. Discussion

La commission dans son ensemble est assez peu convaincue par le sens de la pétition ainsi que par les réponses du syndicaliste.

Il ressort de cette discussion les points suivants :

- 1. Unia intervient ici uniquement afin de justifier les cotisations des chauffeurs de taxi.
- 2. Ne pas répondre clairement aux questions posées est le signe d'un contenu assez vague qui frôle la vacuité.
- 3. Il ne faudrait pas que cette pétition vienne court-circuiter les débats en cours dans la sous-commission des taxis.

5/6 P 1842-A

4. Rien de bien concret ne ressort de ce texte qui fait référence à Zurich, où cette pétition n'a d'ailleurs pas été déposée.

La commission ne juge donc pas devoir aller plus loin dans les auditions.

### 4. Vote de la commission

En faveur du **classement** de la P 1842 :

13 (2 PDC, 2 Ve, 1 S, 3 L, 2 R, 1 UDC, 2 MCG)

Unanimité de la commission

P 1842-A 6/6

# Pétition (1842)

### Halte aux agressions

Mesdames et Messieurs les députés,

Le 11 avril 2012 un chauffeur de taxi a été sauvagement agressé par des agents de Police dans le canton de Zurich. Le syndicat Unia condamne tout genre d'agression et de violence contre les travailleurs et demande aux autorités cantonales une réunion d'urgence pour faire le point sur les tensions existantes aussi à l'aéroport de Genève.

Le syndicat Unia demande aussi aux autorités de pouvoir donner des garanties de collaboration entre la Police et les chauffeurs de taxis pendant le service nocturne. Malheureusement le nombre d'agressions et de cambriolages subis par les chauffeurs de taxis a beaucoup augmenté, en particulier la nuit.

Nous exigeons plus de respect pour les travailleurs!

N.B. 227 signatures p.a. Unia Genève Secrétariat régional Monsieur Umberto Bandiera 5, chemin Surinam Case postale 288 1211 Genève 13